

**OBJET RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CCE)
DE L'AERODROME DE SAINT-DENIS/ GILLOT**

*Décret n° 87-342 du 21 mai 1987 relatif aux Commissions Consultatives de l'Environnement des Aéroports,
modifié par Décret n° 2000-127 du 16 février 2000 et par Décret n° 2004-1079 du 11 octobre 2004*

REUNION
17.12.08

Par courrier du 19 novembre 2008, le Préfet de la Réunion sollicite de la Commune, pour le renouvellement de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Saint-Denis/ Gillot dont le mandat actuel s'achève le 15 décembre 2008, la nomination de membres titulaires et suppléants (en nombre égal de deux) issus de notre assemblée, en vertu des dispositions du Décret n° 87-342 cité en objet.

A la fin de donner suite à la demande préfectorale et en application des Articles L. 2121-21 alinéa 4 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de reconduire dans leurs fonctions :

		en qualité de
-	ESPERET Jean-Pierre et LOWINSKY Jacques	* membres titulaires,
-	LAURET Edmond et HOARAU Emmanuel	* suppléants.

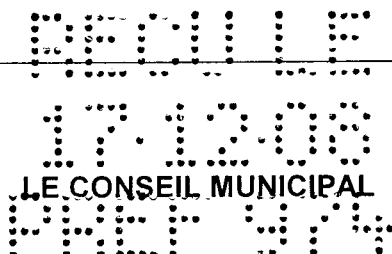
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CCE)
DE L'AERODROME DE SAINT-DENIS/ GILLOT**

*Décret n° 87-342 du 21 mai 1987 relatif aux Commissions Consultatives de l'Environnement des Aéroports,
modifié par Décret n° 2000-127 du 16 février 2000 et par Décret n° 2004-1079 du 11 octobre 2004*



Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L. 2121-21 alinéa 4 et L. 2121-33 ;

Vu le Décret n° 87-342 du 21 mai 1987 relatif aux Commissions Consultatives de l'Environnement des Aéroports, modifié par Décret n° 2000-127 du 16 février 2000 et par Décret n° 2004-1079 du 11 octobre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-59 du Maire ;

Vu le rapport de MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Par vote à main levée, désigne les membres titulaires et suppléants appelés à siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Denis/ Gillot, comme suit :

* membres titulaires	- ESPERET Jean-Pierre,	- LOWINSKY Jacques,
* suppléants	- LAURET Edmond,	- HOARAU Emmanuel.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 DEC. 2008



LE MAIRE

Bert ANNETTE